

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-1	Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2021
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-1	Procès-verbal de la séance du 23 Octobre 2021
-------------------------------------	--

Vu l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire préalablement envoyé aux conseillers communautaires ;

C

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu le projet de compte-rendu,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **ADOpte le compte-rendu de la séance du 23 octobre 2021 ;**
- **CHARGE le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 30
Votes pour : 30
Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-2	Finances- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour le budget 2022
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Délibération n° 2021/10/23-2	Finances- Autorisation d'engager les dépenses d'investissement pour le budget 2022
-------------------------------------	---

Le Président rappelle que selon l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, « l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Cette possibilité présente un réel intérêt pour la collectivité en lui permettant de faire face à des dépenses d'investissement imprévues.

Monsieur Vaissier demande à quoi correspond le 2158 du budget général et le 2315.

Le Président répond que cela correspond à des achats d'outillages divers pour le 2158 et pour le 2315 la budgétisation des travaux de la seconde tranche de la voie verte si nous avons eu des subventions.

Monsieur Prat demande pour Bourriannes.

Psdt : équilibrage de la section et travaux des eaux pluviales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE le Président à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022 dans la limite des montants suivants :**

Budget principal CCPM

Article	Libellé	BP 2021 (hors report)	Autorisation de dépenses (25%)
2031	Frais d'études	39 652,11 €	9 913,03 €
2041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	4 000,00 €	1 000,00 €
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	663,00 €	165,75 €
2051	Concessions et droits similaires	2 000,00 €	500,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	12 897,53 €	3 224,38 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	247 640,00 €	61 910,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 600,00 €	400,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	5 285,00 €	1 321,25 €
2313	Constructions	350 000,00 €	87 500,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	924 673,20 €	231 168,30 €

Budget Déchets Ménagers et Assimilés

Article	Libellé	BP 2021 (hors report)	Autorisation de dépenses (25%)
2031	Frais d'études	36 000,00 €	9 000,00 €
21571	Matériel roulant - Voirie	155 000,00 €	38 750,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 073,77 €	518,44 €

Conseil communautaire

Budget Service Public Assainissement Non Collectif

Article	Libellé	BP 2021 (hors report)	Autorisation de dépenses (25%)
218	Autres immobilisations corporelles	3 655,62 €	913,91 €

Budget Zone d'activités de Bourianne

Article	Libellé	BP 2021 (hors report)	Autorisation de dépenses (25%)
21318	Autres bâtiments publics	66 912,29 €	16 728,07 €

- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-3	Vente des parcelles de la Dinotte II
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-3	Vente des parcelles de la Dinotte II
-------------------------------------	---

Le Président expose que les travaux d'aménagement et de viabilisation de la zone de la Dinotte II sont en train de commencer.

Le Président rappelle que la zone de la Dinotte II se composera de deux tranches, dont la première devra être commercialisée à 80% avant de commencer la deuxième.

Le Président propose que les parcelles de la première tranche de la zone soit commercialisée au tarif suivant :

- 14,90€ HT du mètre carré

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE de fixer le prix de vente des parcelles de la zone de la Dinotte II à un montant de 14,90€ (quatorze euros et quatre-vingt dix centimes d'euros) HT du mètre carré,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 27

Votes contre :3

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-4	Voie Verte : Signature de la convention avec le ministère des Transports dans le cadre de l'appel à projets « Mobilités actives »
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTAIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-4	Voie Verte : Signature de la convention avec le ministère des Transports dans le cadre de l'appel à projets « Mobilités actives »
-------------------------------------	--

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays de Mauriac avait répondu à l'appel à projets « Mobilités actives ».

Cette réponse à appel à projets concernait le prolongement de la Voie Verte de Lavaurs à Embrassac.

La Communauté de communes a été lauréate de l'appel à projets, lui permettant d'obtenir un financement de 220 100€ pour la totalité du projet.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE la convention de l'appel à projets « Mobilités actives » avec le ministère des transports,**
- **AUTORISE le Président à signer la convention et tous les documents s'y rapportant,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions :

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 19

Votes contre : 11

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Le Président,
Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-5	Voie Verte : Signature de la Convention avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'œuvre
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-5	Voie Verte : Signature de la Convention avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'œuvre
-------------------------------------	---

Le Président explique que pour le prolongement de la Voie Verte, de l'étang de Lavaurs à Embrassac, il est plus intéressant financièrement de faire appel à Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'œuvre.

Il est donc proposé au conseil communautaire signer une convention avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'œuvre du projet. Cette convention prévoit que le coût de la prestation s'élèvera à 18 791,75€HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec Cantal Ingénierie et Territoires pour la maîtrise d'œuvre de la seconde tranche de la Voie Verte,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents s'y rapportant,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 19

Votes contre : 11

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,
Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-6	Dossiers DETR 2022 : Modernisation du Vélorail
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-6	Dossiers DETR 2022 : Modernisation du Vélorail
-------------------------------------	---

Le Président expose que l'activité du Vélorail a, cette année encore, rencontré un franc succès qui aurait pu l'être d'autant plus si le matériel était remplacé. Également, il est absolument nécessaire de procéder à l'entretien de la voie sur laquelle passe les utilisateurs du Vélorail.

Il est donc proposé au conseil communautaire de déposer un dossier DETR pour l'année 2022 afin de financer cette modernisation.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES			
Nature des dépenses		Dépense estimée (HT)	Etat d'avancement
Remplacement des draisines avec moteurs		71 250,00 €	Devis
Dévégétalisation de la voie		29 990,00 €	Devis
Réhabilitation de la voie à Carcal	<i>Réfection de la voie</i>	21 150,00 €	Devis
	<i>Fourniture du ballast</i>	3 808,00 €	Devis
Aménagements annexes		3 000,00 €	Estimatif
Remplacement des retourneurs		5 775,00 €	Devis
Somme		134 973,00 €	

RECETTES				
Structure	Aide/Contrat	Montant	Taux (en %)	Etat d'avancement
Conseil Départemental	Contrat Cantal Développement	28 950,00 €	21%	Notifié
Conseil Régional	Contrat Ambition Région 2021 - 2023	48 250,00 €	36%	Notifié
État	DETR 2022	30 778,40 €	23%	Objet présente demande
EPCI	Autofinancement	26 994,60 €	20%	
TOTAL		134 973,00 €	100%	

Conseil communautaire
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE le plan de financement de modernisation du vélorail,**
- **APPROUVE le dépôt de dossier DETR pour le projet de modernisation du vélorail,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 30
Votes pour : 30
Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-7	DETR 2022 : Valorisation touristique du Port de Nauzenac
Date	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTAIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-7	DETR 2022 : Valorisation touristique du Port de Nauzenac
-------------------------------------	---

Le Président rappelle que la Communauté de communes a pour projet depuis début 2021 de réhabiliter le port de Nauzenac.

Un premier dossier avait été déposé au printemps 2021 pour la reconstruction d'un chalet à vocation d'exposition et de local commercial pour la saison estivale.

Il est proposé au conseil communautaire de déposer un dossier de DETR permettant de réparer la passerelle existante, de racheter un ponton qui permettra d'obtenir le certificat d'établissement flottant et d'accueillir du public.

Le plan de financement est le suivant :

DÉPENSES		
Nature des dépenses	Dépense estimée (HT)	Etat d'avancement
Réhabilitation de la passerelle	17 126,62 €	Devis
Fourniture, livraison, installation du ponton	30 603,51 €	Devis
Fourniture, livraison installation de bornes électriques	2 950,00 €	Devis
Somme	50 680,13 €	

RECETTES				
Structure	Aide/Contrat	Montant	Taux (en %)	Etat d'avancement
Etat	DETR 2022	25 340,07 €	50%	Objet présente demande
CCPM	Autofinancement	25 340,07 €	50%	
Somme		50 680,13 €	100,00%	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE le plan de financement de la valorisation touristique du port de Nauzenac,**
- **APPROUVE le dépôt de dossier DETR de la valorisation touristique du port de Nauzenac,**

- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 30

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-8	Ressources humaines : Avenant à la convention de service partagé avec la commune de Mauriac
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-8

Ressources humaines : Avenant à la convention de service partagé avec la commune de Mauriac

Le Président rappelle que le service centre-bourg est un service commun de la Communauté et de la commune de Mauriac, tel que prévu par l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le service a démontré son utilité depuis sa création au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, depuis octobre 2021, au titre du programme Petites Villes de Demain dont la Communauté de communes est lauréate avec la Commune de Mauriac, la manager centre bourg a été recrutée en tant que cheffe de projet Petites Villes de Demain.

La Convention Petites Villes de Demain prévoit une participation financière au paiement du salaire de la cheffe de projet à hauteur de 75% du salaire chargé.

Il est donc proposé au Conseil de signer un avenant à la convention de service partagé avec la Commune de Mauriac, prévoyant la prise en charge du salaire chargé de la cheffe de projet à hauteur de 25%.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Vu le projet d'avenant,

Vu l'article L 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la signature de l'avenant joint en annexe à la présente délibération ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-9	Ressources humaines : Création d'un emploi permanent d'animateur du relais petite enfance
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/12/11-9	Ressources humaines : Création d'un emploi permanent d'animateur du relais petite enfance
-------------------------------------	--

Le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, une auxiliaire de puériculture est mise à disposition de la Communauté de communes afin d'assurer l'animation du Relais Petite Enfance du Pays de Mauriac.

L'actuelle convention de mise à disposition se termine le 31 décembre 2021.

Ce dispositif donnant satisfaction, il propose au Conseil de créer un emploi à temps complet dans la filière médico-sociale au sein de la Communauté de communes.

C

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Le Conseil Communautaire,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

- **CREE un poste d'animateur du relais petite enfance à temps complet aux conditions précitées à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **DIT que les crédits afférents seront inscrits au budget de la Communauté à compter de 2022 ;**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente décision.**

Présents ou représentés : 29

Abstentions : 1

Suffrages exprimés : 29

Votes pour : 29

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021

Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-10	Ressources humaines : Approbation du nouveau tableau des effectifs
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-10	Ressources humaines : Approbation du nouveau tableau des effectifs
--------------------------------------	---

Le Président expose que le tableau des effectifs nécessite une actualisation pour prendre en compte les dernières évolutions de la situation des agents.

Il propose donc de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

C

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu les propositions de modification et le projet de nouveau tableau des effectifs,
Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'actualiser le tableau des effectifs tel que présenté page suivante ;
- **CHARGE** Monsieur le Président, d'exécuter la présente.

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Attaché	A	2	0	2	0	2	2
Rédacteur principal 1° classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint administratif principal 1° classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ADMINISTRATIVE		4	0	4	1	2	3
Agent de maîtrise principal	C	2	0	2	2	0	2
Adjoint technique principal 1° classe	C	1	0	1	1	0	1
Adjoint technique principal 2° classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint technique	C	7	0	7	7	0	7
FILIERE TECHNIQUE		11	1	12	12	0	12

Conseil communautaire

Assistant de conservation ppal 1° classe (Patrimoine & Bibliothèques)	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint du patrimoine principal 1° classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE CULTURELLE		3	0	3	3	0	3
Animateur principal de 2° classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint d'animation principal de 1° classe	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	2	0	2	0	1	1
FILIERE ANIMATION		3	1	4	1	1	2
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	0	1	1	0	1
Educateur territorial des activités physiques et sportives	B	2	0	2	0	1	1
Opérateur territorial des activités physiques et sportives	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE SPORTIVE		4	0	4	1	1	2
Auxiliaire de puériculture principal de 1° classe	C	1	0	1	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	1	0	0	0
TOTAL GENERAL		26	2	28	18	4	22

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-11	Ressources humaines : approbation du régime de télétravail
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTTEIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-11	Ressources humaines : approbation du régime de télétravail
--------------------------------------	---

Le Président explique que la crise COVID a vu se mettre en place le télétravail pour tous les agents dont la fonction était télétravaillable.

Les conditions de travail et de formation ayant évolué, il propose aux conseillers communautaires d'acter la possibilité pour certains agents de recourir au télétravail si :

- Leurs fonctions le permettent
- Ils sont dans l'impossibilité de se rendre sur le lieu de travail
- Ils sont en formation à distance
- Dans la limite légale de deux jours par semaine

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** la mise en place du télétravail au sein de la Communauté de communes
- **CHARGE** Monsieur le Président d'exécuter la présente.

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-12	Approbation des jours d'ouverture des commerces Mauriacois
Date et heure de la séance	11 décembre 2021- 9h30
Lieu	Salle « Les Granges », Le Vigean
Date de la convocation	3 décembre 2021
Président de séance	Jean-Pierre SOULIER
Secrétaire de séance	Olivier PRAT
Nombre de délégués en exercice	31
Nombre de délégués présents	22
Nombre de pouvoirs	8
Présents ou représentés	30

Conseillers communautaires présents :

Maryse BONNET
Andrée BROUSSE
Marie-Hélène CHASTRE
Alain DELASSAT
Michel LAPORTE
Serge LEYMONIE
Yves MAGNE
Alain MALASSAGNE
Serge VIALLEMONTAIL
Françoise NOUGEIN
Olivier PRAT
Guy QUINTANEL
Roger RIBAUD
Olivier ROCHE
Cyrille ROLLIN
Jacques SERRAT
Jean-Pierre SOULIER
Jean-Jacques VAISSIER
Luc MACE MALAURIE
Stéphanie SERIEIX
Edwige ZANCHI
Jacques BRESSON

Représentés :

Pouvoir donné à :

Gérard VABRET	Olivier ROCHE
Christian VERT	Luc MACE MALAURIE
Sylvie FENIES	Jacques SERRAT
Elisabeth BALADUC	Maryse BONNET
Georges ALBESSARD	Jean Jacques VAISSIER
Raymonde THESSANDIER	Edwige ZANCHI
Béatrice CARTAYRADE	Edwige ZANCHI
Jacques ROMEUF	Marie Hélène CHASTRE

Absent :

François POUCHOT

Conseil communautaire

Délibération n° 2021/11/12-11	Approbation des jours d'ouverture des commerces Mauriacois
--------------------------------------	---

Le Président expose que l'article 3132-26 du code du travail dispose que lorsque, dans une commune, les commerces ouverts plus de cinq dimanches par an, l'approbation, entre autres, de l'établissement public territorial du territoire est nécessaire avant la décision du Maire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE les dimanches d'ouvertures des commerces mauriacois pour l'année 2022,**
- **CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente.**

Présents ou représentés : 30

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 30

Votes pour : 30

Votes contre : 0

Fait au Vigean, le 11 décembre 2021
Au registre sont les signatures

Le Président,

Jean-Pierre SOULIER

Date d'affichage :